Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260804-2026056-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOQUEHO

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
CONSEILLERS PRESENTS	12
VOTANTS	14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Boqueho, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Anne-Hélène HALLET.

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, PINÇON Gwendal, CHRISTIEN Julie, MICHEL Fabien, DELARUE Gilles, ANDRE Loïc, ARTHUR Marie, SERANDOUR Sandrine, BENOIT Sally, CHEVALIER Carole, LE QUELLENNEC Gaëlle, LE MOAL Anne-Marie, TEFFO Cédric.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : PETIT Céline donne pouvoir à Anne-Hélène HALLET, ANDRE Loïc donne pouvoir à Fabien MICHEL.

ETAIT ABSENT : CORBEL Thomas.

Secrétaire de séance : PINÇON Gwendal

FINANCES : Demande de subventions – Réhabilitation du pont de Guingamp

7.5 Délibération n°2026-056

Programme National Ponts (CEREMA) – DETR – Contrat de Territoire et Bonus

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le pont dit « de Guingamp », situé entre les communes de Boquého et de Cohiniac, nécessite des travaux de réhabilitation afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage.

Ce projet est susceptible de bénéficier de plusieurs financements publics, notamment :

- du **Programme National Ponts (PNP)** piloté par le **CEREMA**, pouvant financer jusqu'à 60 % du montant des travaux éligibles ;
- de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** ;
- du **Contrat de Territoire** du Département, avec la possibilité de bénéficier d'un bonus à condition d'une participation minimum de 30 % du montant total pour la commune de Boquého.

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260804-2026056-DE

Afin de constituer les dossiers de demandes de subventions, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet –dépenses (en €) HT		**Recettes (en €)**		
Type de dépenses	**Montant**	**Nom du financeur**	**Montant**	**Taux**
Diagnostic	4 000,00 €			
AMO	16 000,00 €	CEREMA	132 000,00 €	60,00%
OUVRAGE HYDRAULIQUE PONT DE GUINGAMP	200 000,00 €	DETR	44 000,00 €	20,00%
		Autofinancement		
		LEFF ARMOR	1 500,00 €	0,68%
		LEFF ARMOR	6 990,00 €	3,18%
		Comm. Boquého (60 %)	21 306,00 €	9,68%
		Comm. Cohiniac (40%)	14 204,00 €	6,46%
TOTAL Dépenses :	220 000,00 €	**TOTAL Recettes :**	220 000,00 €	100%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Valider le projet de réhabilitation du pont de Guingamp ;
- Valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autoriser le maire à solliciter les subventions pour le projet auprès des différents financeurs dont le CEREMA dans le cadre du Plan National des Ponts, la préfecture pour la DETR ;
- Autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.

Décision

Pour : 14	Abstention :	Contre :

Fait et délibéré à Boquého, le 04 août 2026

Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

MAIRIE DE BOQUEHO
Côtes-d'Armor